



## COMMISSION DES ARBITRES

### PROCÈS-VERBAL

### N°18

**Réunion du :** Mardi 7 Février, Jeudi 16 Février, Mardi 21 Février 2023

**À :** 17h00

**Présidence :** M. AMZALLAG Simon

**Présents :** MM. OURS Sébastien, FAURE Noël, CHIRON Marc, KRID Oualid, BERSAN Maxime, SOULE Halidi, DARINI Jean-Paul, BALLAND Thierry

**Excusé(s) :** -

**Non - Excusé(s) :** -

#### SECTION : ADMINISTRATIF

##### **DECISION N°24 du 01/02/2023 : Absence non-excusee à une convocation**

La CDA enregistre l'absence non-excusee à une convocation en Commission de l'Arbitre N°1799621985. En application de l'Article 20 du Règlement Intérieur de la CDA, la CDA sanctionne cet Arbitre de **2 semaines de non-désignation** à compter du 06/02/2023.

##### **DECISION N°25 du 16/02/2023 : Différend lors du débriefing d'après-match**

La CDA ayant reçu un mail de l'Observateur N°1799621829 relatant les faits qui se sont produits à l'issue de la rencontre rappelle à tous les Arbitres que le débriefing d'après-match a pour unique but de les faire progresser et que cet échange doit être constructif. A défaut, les Observateurs ont reçu la consigne d'impacter l'item « Relationnel avec l'observateur » sur le rapport d'observation.

Par ces motifs, la CDA sanctionne les Arbitres N°1720315917 et N°1716216594 d'un **avertissement**.



**DECISION N°26 du 16/02/2023 : Indisponibilité hors-délai**

La CDA enregistre l'indisponibilité hors-délai de l'Arbitre N°2545641995. En application de l'Article 20 du Règlement Intérieur de la CDA, la CDA sanctionne cet Arbitre d'un **avertissement**. En cas de récidive, l'arbitre sera sanctionné d'1 semaine de non-désignation.

**DECISION N°27 du 21/02/2023 : Retard lors d'un match**

La CDA ayant pris connaissance du retard des Arbitres N°1746237033 et N°1756219364 lors d'une rencontre.

Ayant reçu les réponses aux demandes d'explications écrites formulées par la Commission, Par ces motifs, la CDA décide de **ne pas sanctionner** ces Arbitres.

**Questionnaire N°3** : La CDA a procédé à l'envoi du Questionnaire N°3 sur la boîte mail @lmedfoot.fr. Les Arbitres ont jusqu'au 31/03/2023 pour le compléter.

**Examens Ligue** : La CDA félicite la réussite de l'Arbitre JAUFFRET Mathis aux épreuves physiques et théoriques Ligue. La CDA va poursuivre son accompagnement dans la préparation de ses 2 observations pratiques.

**FIA** : La prochaine formation pour devenir Arbitre se déroulera les samedis 11, 18, 25 Mars et 1<sup>er</sup> Avril à Sisteron. Inscriptions : <https://maformation.fff.fr/formation/59-formation-initiale-d-arbitre.html> - Contact pour toute question : [cda@alpes.fff.fr](mailto:cda@alpes.fff.fr)



## SECTION : PERFECTIONNEMENT

La CDA félicite l'ensemble des participants à la formation « Gestion des conflits » des jeudis 9 et 16 Février 2023 au District des Alpes, ainsi que le formateur Cyril BOUREAU.



## SECTION : OBSERVATIONS

La CDA a procédé à la désignation des observateurs.

Tout Arbitre n'ayant pas reçu son rapport d'observation est invité à contacter la CDA.

## SECTION : DESIGNATIONS

La CDA a procédé à la désignation des Arbitres.

\*\*\*\*\*

Prochaine réunion le mardi 28/02/2023

